



Contrat de travail : niveaux et échelons

Par **LIABELLE**, le **22/11/2010** à **14:22**

Bonjour,

J'ai commencé mercredi dernier à travailler dans une entreprise régie par la convention collective n°3029 Commerce des vins, cidres, jus de fruits spiritueux, sirops et liqueurs de France.

L'annonce présentait un poste de RESPONSABLE de cave avec quelques menus travaux de secrétariat payé au SMIC 39h. Après trois jours d'essai, on me remet mon contrat pour le poste de SECRETAIRE/VENDEUSE CAVEAU niveau I échelon A payée au smic 35h avec 4h supplémentaires majorées à 17%.

Après un rapide calcul, je me rends bien compte que le salaire ne correspond pas, mais ma question concerne les niveaux et échelons. A quoi servent-ils ?

Est-ce une erreur d'accepter un niveau I échelon A lorsqu'on est titulaire d'un bac +3 et que selon la grille indiciaire de la convention je devrais me trouver sur un niveau 4 ou 5 ?

Merci d'avance pour vos réponses.